ID: 031-213100266-20210325-DCM 2021 13-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2021-13

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Absent	0

Séance du 25 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Sandra GARCIA-BONET, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Ghislain DE ROZIERES, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre SOUAL

Date de convocation 19 mars 2021

Date d'affichage

19 mars 2021

OBJET: Amortissement des frais du compte 202

Le compte 202 enregistre les dépenses exposées par les communes pour les études, l'élaboration, la modification et la révision de leurs documents d'urbanisme et les frais ainsi engagés doivent être amortis dans un délai qui ne peut dépasser 10 ans.

Monsieur le Maire propose de l'AUTORISER à amortir les frais du compte 202 sur 10 ans à compter de 2021.

Après en avoir délibéré, par 15 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à amortir les frais du compte 202 sur 10 ans à compter des 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 31/03/2021 Et la publication le 31/03/2021 Roger PEDRERO

Maire,